



Suite à une invalidité 2 inscription pôle emploi délai dépassé

Par **Jamelie**, le **16/01/2017** à **15:27**

Bonjour j'expose rapidement ma situation, en arrêt maladie de décembre 2013 à fin août 2015 j'ai été classée en invalidité de catégorie 2 à compter du 1er septembre 2015.

J'ai ensuite été licenciée début octobre car inapte à mon poste. A ce jour je n'avais encore effectuée aucune démarche à pôle emploi car j'avais cru comprendre que je ne pouvais cumuler ma pension d'invalidité ainsi que ma prévoyance avec l'ARE au risque de perdre cette pension.

Qu'en est il réellement?

Puis je quand même m'inscrire à pôle emploi alors que les 12 mois de délai sont dépassés?

Le salaire de comparaison de la sécurité sociale sera-t-il dépassé?

Merci d'avance pour vos précieuses informations.

Par **P.M.**, le **16/01/2017** à **17:28**

Bonjour,

L'invalidité de catégorie 2 ne vous empêche pas formellement de travailler, vous auriez donc pu vous inscrire à Pole Emploi et être indemnisée mais sauf erreur de ma part, vous aviez effectivement un an pour le faire...

Le mieux serait de vous informer auprès de l'organisme...